SCORELCA

ETUDE N° 2020-02

NEUTRALITE CARBONE

DES ORGANISATIONS

SYNTHESE

Mars 2021

Responsables scientifiques

- ECOACT : Arianna De Toni, Guillaume Bonnentien, Aubin Roy, Jordan Hairabedian

- ELYS Conseil : Yannick Le Guern, Maxime Pousse, Frédéric Croison

SOMMAIRE

ABREVIATIONS 3
I. CONTEXTE ET OBJECTIFS 4
1. Contexte de l'étude 4
2. Objectifs de l'étude 5
II. METHODOLOGIES SUIVIES 6
1. Approche et précisions méthodologiques 6
2. Liste des documents validés 6
3. Matrice simplifiée 7
4. Matrice complète 8
III. SYNTHESE DE L'ANALYSE DES DOCUMENTS RETENUS 9
1. Définir 9
2. Mesurer 9
3. Réduire 10
4. Compenser 10
5. Communiquer & certifier 11
IV. CONCLUSIONS DE L'ETUDE : 5 ETAPES CLES D'UNE DEMARCHE REUSSIE DE NEUTRALITE CARBONE D'UNE ORGANISATION ET RECOMMANDATIONS ASSOCIEES 13
V. POUR ALLER PLUS LOIN - NEUTRALITE CARBONE : QUELS PEUVENT ETRE LES APPORTS DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE 16

ABREVIATIONS

AACC - Association des Agences-Conseils en Communication

ACV – Analyse de cycle de vie

ADEME – Agence de la transition écologique

AFNOR - Association française de normalisation

CORSIA - Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation

DEFRA - Department for Environment, Food & Rural Affairs

ELCD - European Platform on Life Cycle Assessment

GIEC - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GS – Gold standard

QWP – Global Warming Potential

ICROA - International Carbon Reduction and Offset Alliance

IEA - International Energy Agency

IETA - International Emissions Trading Association

LUC – land use change, changement d'affectation des terres

MRV - Measurement, Reporting and Verification

NZI – Net zero initiative

QES - Qualifying Explanatory Statements

SBTi - Science Based Targets initiative

UNFCCC - United Nations Framework Convention on Climate Change

UNGC - Pacte mondial des Nations unies

VERRA - Verified Carbon Standard

WRI - World Resources Institute

WWF - Fonds mondial pour la nature

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1. Contexte de l'étude

La neutralité carbone à l'échelle planétaire

Définie à l'échelle planétaire par le **GIEC** dans son rapport spécial 1,5°C publié en 2019[1], la **neutralité carbone** désigne l'état d'équilibre entre les émissions et les absorptions anthropiques de CO_2 sur une période donnée. La notion de « **net zero emission** » est, quant à elle, définie pour évoquer **l'ensemble des Gaz à Effet de Serre (GES)**. Parvenir à la neutralité carbone dès **2050** permettrait de limiter le réchauffement climatique à **1,5°C** par rapport aux niveaux préindustriels (Rapport 1.5°C, GIEC, C1), réduisant ainsi les impacts irréversibles du changement climatique tels que la perte de certains écosystèmes.

Atteindre la neutralité carbone mondiale suppose un système énergétique sans émission directe de CO_2, une demande énergétique maîtrisée, une transition du modèle agricole dans l'optique de renforcer sa capacité de séquestration ainsi que le développement de technologies à émissions négatives. Il convient de **rendre opérationnel ce concept** aux échelons des organisations et des territoires afin de reconnaître la dynamique de transition et de réductions indispensables à l'atteinte de l'objectif global défini en 2015 dans **l'Accord de Paris** à savoir : « limiter le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2° C voire 1,5° C » par rapport aux niveaux préindustriels.

Les engagements de l'Europe et de la France

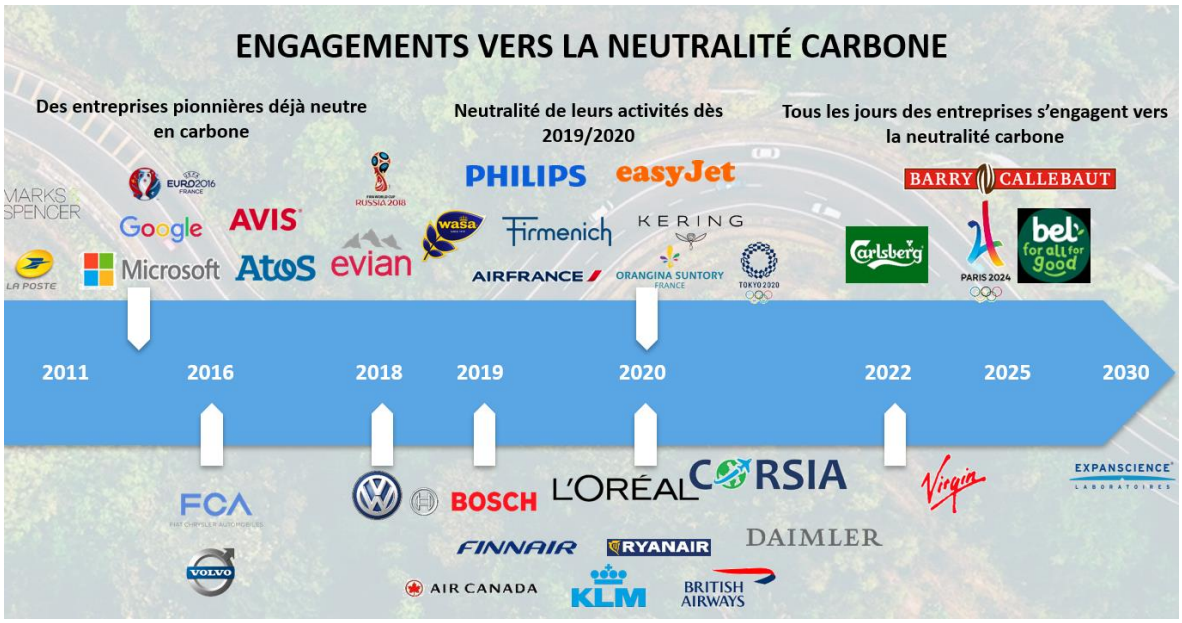
L'Union européenne est particulièrement engagée en matière climatique, **visant la neutralité carbone pour 2050**. En novembre 2018, la Commission européenne publie sa stratégie climatique de long-terme à l'échelle des 28 et ambitionne cet objectif de neutralité. Le 11 décembre 2020, dans le cadre du sommet européen, l'objectif de réduction retenu est de -55% des émissions de gaz à effet de serre entre 2030 et 2050. L'Europe rejoint alors les dix-neuf pays[2] du monde entier à s'être engagés entre 2015 et 2018 dans l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 avec une détermination à agir vite et sur le long terme. Ils sont aujourd'hui près de 130 pays d'après l'ONU[3].

La France se fixait elle aussi, dès juillet 2017, à travers son Plan climat[4], « ce nouveau cap de la neutralité carbone à l'horizon 2050 » dont la trajectoire pour y parvenir est définie dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)[5] qui fixe, par période de 5 ans, des « budgets carbone », c'est-à-dire des plafonds d'émissions à ne pas dépasser. La neutralité carbone de la France est définie comme la situation dans laquelle les émissions nationales de gaz à effet de serre seraient inférieures ou égales aux quantités de gaz absorbées par les écosystèmes anthropiques et certains procédés industriels, sans avoir recours à l'achat de crédit carbone à l'international. Cet objectif passe par une division par 6 des émissions de GES à horizon 2050 par rapport à 1990. Par ailleurs, la SNBC fixe un objectif transversal de réduction de l'empreinte carbone de la France (c'est-à-dire incluant ses émissions de GES indirectes).

A l'échelle des organisations

1 Source: https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_AnnexI_Glossary.pdf.
Carbon neutrality: Net zero carbon dioxide (CO2) emissions are achieved when anthropogenic CO2 emissions are balanced globally by anthropogenic CO2 removals over a specified period. Net zero CO2 emissions are also referred to as carbon neutrality.
Net zero emissions: Net zero emissions are achieved when anthropogenic emissions of greenhouse gases to the atmosphere are balanced by anthropogenic removals over a specified period. Where multiple greenhouse gases are involved, the quantification of net zero emissions depends on the climate metric chosen to compare emissions of different gases (such as global warming potential, global temperature change potential, and others, as well as the chosen time horizon).
2 Les 19 pays engagés pour la neutralité carbone en 2050 entre 2015 et 2018 (c'est-à-dire avant l'Europe) sont le Canada, la Colombie, le Costa Rica, le Danemark, l'Éthiopie, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Islande, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, les îles Marshall, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni. Au 1er janvier 2021, on compte près de 130 pays engagés dans la neutralité carbone.
3 https://news.un.org/fr/story/2020/11/1081882
4 https://www.gouvernement.fr/action/plan-climat
5 https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc

De nombreuses organisations, notamment des entreprises, se mobilisent et s'engagent vers la neutralité carbone ou l'atteinte du net zero emissions. Cependant, l'absence d'une définition commune du concept de neutralité carbone a donné lieu à de multiples interprétations et définitions.



A ce jour, le **PAS 2060** élaboré par le British Standard Institute en 2014 est le principal référentiel en vigueur sur lequel les entreprises s'appuient pour revendiquer leur neutralité carbone. Néanmoins, compte tenu de l'amélioration des connaissances sur le sujet depuis sa publication, une mise à jour de ce référentiel s'avérerait être opportun. Arriver à une démarche universelle, tant sur le fond de la démarche que sur la déclaration formulée par l'organisation est l'enjeu de la future norme **ISO 14 068**[6] en cours d'élaboration et dont la publication est prévue en 2023.

2. Objectifs de l'étude

Si l'objectif mondial de neutralité carbone tel que défini par le GIEC est clair, la déclinaison de celui-ci à l'échelle des organisations fait **débat**. La **diversité** des approches portées par les entreprises et les cabinets d'experts illustre la nécessité d'une analyse approfondie.

L'objectif de cette étude est donc d'apporter un éclairage sur les travaux et débats en cours sur la base d'une information claire, impartiale et sourcée. Pour cela, l'étude vise plusieurs sous-objectifs :

1. **Identifier** les différents concepts de neutralité carbone ;
2. **Décrire** et **comparer** en détails ceux faisant référence ;
3. **Evaluer** un cas de démarche de neutralité carbone au regard de ces différents documents ;
4. **Emettre des recommandations** permettant de faciliter la mise en œuvre de démarches de neutralité carbone mais également de renforcer l'aspect contraignant d'un tel engagement pour éviter le greenwashing.

[6] https://norminfo.afnor.org/norme/iso-14068/greenhouse-gas-management-and-related-activities-carbon-neutrality/188700

II. METHODOLOGIES SUIVIES

1. Approche et précisions méthodologiques

L'analyse s'est structurée autour de cinq phases.

- **Phase 0 – Pré-cadrage et cadrage** : L'objectif de cette phase est d'assurer une **vision claire** et partagée par toutes les parties prenantes de la mission et de préparer au mieux la réalisation de celle-ci.

- **Phase 1 – Etat de l'art :** Le but est de proposer une description détaillée et comparative la plus objective possible des **travaux relatifs à la neutralité carbone les plus pertinents** au niveau international. Cette phase comprend une analyse par document ainsi qu'une analyse croisée des documents sélectionnés (appelés par la suite « documents de référence »).

- **Phase 2 – Cas d'étude :** L'objectif de cette deuxième phase est d'illustrer les points convergents/différences des principaux documents méthodologiques en les appliquant à un cas d'étude et d'analyser la cohérence de chaque référentiel. Ce cas d'étude n'est pas publié dans les rapports

- **Phase 3 – Workshop** : L'objectif de ce workshop était d'identifier des recommandations communes sur la base des résultats des premières phases de l'étude et de l'expérience des membres de l'association ScoreLCA.

- **Phase 4 – Recommandations :** Deux principaux types de recommandations sont abordés, ceux visant à **homogénéiser les pratiques** et ceux visant à **renforcer la robustesse** et la justification de certains choix méthodologiques. En parallèle, une analyse des principaux documents de référence sur la communication environnementale est menée de sorte à faire ressortir les exigences et les recommandations applicables à la communication des démarches de neutralité carbone. La restitution de ces recommandations est structurée de manière à fournir une **vision synthétique des enjeux/axes d'amélioration** associés aux démarches de neutralité carbone pour lesquels l'ACV est susceptible d'aider à améliorer les pratiques.

2. Liste des documents validés

La liste des documents sélectionnés par les membres de Score LCA et étudiés par EcoAct est la suivante :

- PAS 2060 : British Standards Institution, 2014
- Net Zero Initiative : Carbone 4, 2018
- ICROA : 2020
- Carbon Neutral Protocol : Natural Capital Partners, 2018
- Absolute Zero : Quantis, 2020
- The SBTi guidance on net zero : SBTi, 2020
- WWF proposition : WWF, 2019
- Compensation carbone volontaire - 5 règles de bonnes pratiques : ADEME, 2019
- Net Zero Concept : IETA, 2020
- Climate Neutral Now : UNFCCC, 2015
- A to Zero Initiative : EcoAct, 2020
- CORSIA (Carbon offsetting scheme for international aviation) : OACI, 2016

- ISO 14021 : ISO, 2016
- Initiative ACT : ADEME/CDP, 2015
- Zen 2050 : EPE, 2019
- GHG Protocol : GHG Protocol Initiative, 2004
- ISO 14064 : ISO, 2018
- Climate Positive : C40 Cities Climate, Leadership Group, 2009

3. Matrice simplifiée

La majorité des documents étudiés s'accorde sur les étapes de la stratégie de neutralité carbone suivantes. D'après le PAS 2060, norme la plus utilisée par les entreprises à ce jour, on suit les étapes suivantes :

a. **Mesurer les émissions de gaz à effet de serre**

b. **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** (dont engagement public en faveur de la neutralité carbone)

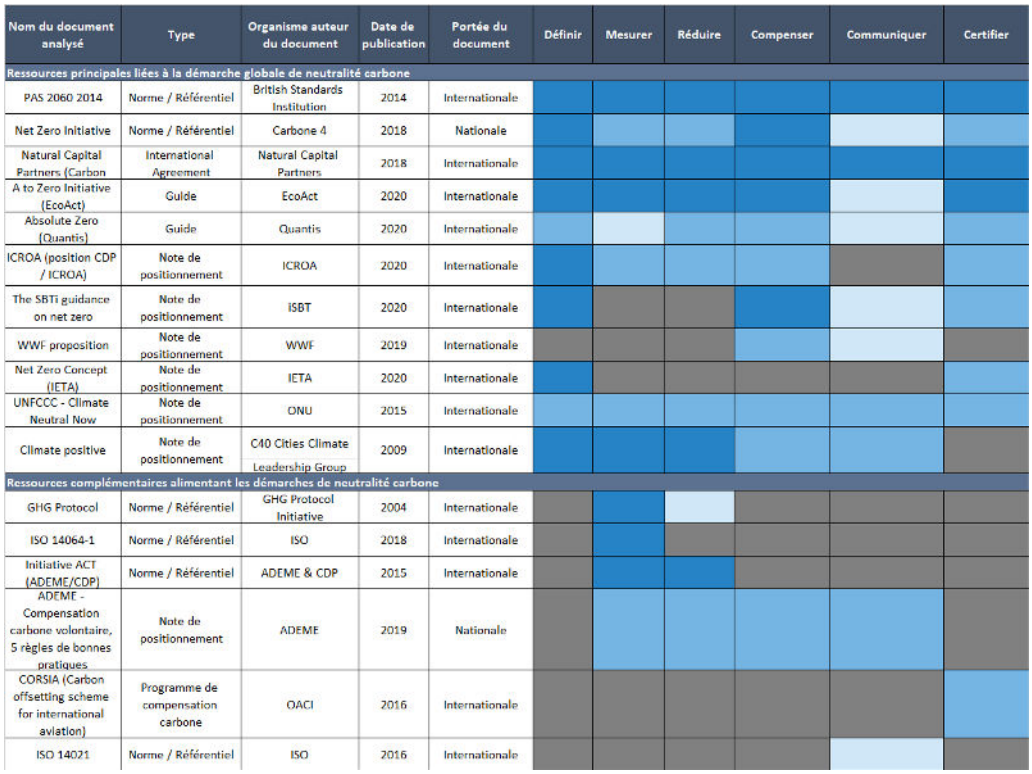
c. **Compenser les émissions de gaz à effet de serre résiduelles** par l'achat de crédits de carbone certifiés de haute qualité

d. Enfin, la **certification et la communication** sont souvent abordées.

La matrice a pour but d'analyser le niveau d'apport d'informations disponibles pour les différentes étapes de la stratégie de neutralité carbone propre à chaque document analysé. A noter que cette matrice simplifiée ne constitue en aucun cas une analyse comparative de la pertinence des documents d'études des uns par rapport aux autres pour définir la neutralité carbone.

Sur la base de cette matrice, une analyse détaillée des documents pour lesquels la quasi-totalité des critères sont définis comme « élevé » et « moyen » a été faite par étape de la neutralité carbone.

Légende : niveau d'apport d'informations des référentiels sur les étapes de la neutralité carbone	
Elevé	
Moyen	
Bas	
Nul	



Nom du document analysé	Type	Organisme auteur du document	Date de publication	Portée du document	Définir	Mesurer	Réduire	Compenser	Communiquer	Certifier
Ressources principales liées à la démarche globale de neutralité carbone										
PAS 2060 2014	Norme / Référentiel	British Standards Institution	2014	Internationale						
Net Zero Initiative	Norme / Référentiel	Carbone 4	2018	Nationale						
Natural Capital Partners (Carbon	International Agreement	Natural Capital Partners	2018	Internationale						
A to Zero Initiative (EcoAct)	Guide	EcoAct	2020	Internationale						
Absolute Zero (Quantis)	Guide	Quantis	2020	Internationale						
ICROA (position CDP / ICROA)	Note de positionnement	ICROA	2020	Internationale						
The SBTi guidance on net zero	Note de positionnement	ISBT	2020	Internationale						
WWF proposition	Note de positionnement	WWF	2019	Internationale						
Net Zero Concept (IETA)	Note de positionnement	IETA	2020	Internationale						
UNFCCC - Climate Neutral Now	Note de positionnement	ONU	2015	Internationale						
Climate positive	Note de positionnement	C40 Cities Climate Leadership Group	2009	Internationale						
Ressources complémentaires alimentant les démarches de neutralité carbone										
GHG Protocol	Norme / Référentiel	GHG Protocol Initiative	2004	Internationale						
ISO 14064-1	Norme / Référentiel	ISO	2018	Internationale						
Initiative ACT (ADEME/CDP)	Norme / Référentiel	ADEME & CDP	2015	Internationale						
ADEME - Compensation carbone volontaire, 5 règles de bonnes pratiques	Note de positionnement	ADEME	2019	Nationale						
CORSIA (Carbon offsetting scheme for international aviation)	Programme de compensation carbone	OACI	2016	Internationale						
ISO 14021	Norme / Référentiel	ISO	2016	Internationale						

4. Matrice complète

La matrice complète se structure sous un format Excel, traitant de questions et enjeux précis autour des piliers suivants :

- Définir
- Mesurer
- Réduire
- Compenser
- Certifier
- Communiquer

III. SYNTHESE DE L'ANALYSE DES DOCUMENTS RETENUS

1. Définir

La neutralité carbone est l'**équilibre** entre les **émissions** de gaz à effet de serre d'origine anthropiques et les **absorptions** de celles-ci. Différentes **nuances** concernant le champ d'application (échelle de la neutralité au niveau des produits, organisations ou de la planète), l'horizon temporel (neutralité atteignable aujourd'hui ou à long terme), le périmètre (neutralité sur quel(s) scope(s) 1, 2, 3), la compensation (préférences pour les émissions évitées/séquestrées) sont au cœur de l'attention.

Pour atteindre la neutralité carbone, différents leviers doivent être actionnés. Dans la majeure partie des documents étudiés, ils constituent le triptyque **mesurer**, **réduire**, **compenser**. Certains documents mettent l'accent sur la **coopération internationale** (IETA), sur l'**engagement des organisations** (Climate Positive, ICROA) ou sur la **séquestration du dioxyde de carbone** (ICROA, NZI) mais tous veulent rassembler autour d'une **définition crédible et globale de la neutralité.**

Notons que les documents retenus, dans leurs singularités respectives, partagent néanmoins un **même objectif de stabilité climatique** bien que pouvant reposer sur des scénarios (1,5°C, 2°C…) et horizons temporels différents. Chaque définition de la neutralité carbone des organisations porte une vision en cherchant à réduire et stocker les émissions de GES, promouvoir les efforts collectifs pour inciter les organisations à s'engager et mettre en avant les actions précoces, ambitieuses et volontaires.

En conclusion, bien que des similarités fortes existent entre les documents étudiés, le concept de neutralité carbone nécessite une **standardisation**, un **cadrage** pour plus d'universalité et de clarté sur l'ambition des déclarations et la mise en œuvre de la stratégie.

2. Mesurer

La **mesure** des émissions de GES est la première étape qui conditionne l'intégralité de la stratégie de neutralité carbone. C'est désormais une base solide dont les **fondements** sont **partagés**. Des standards de référence sont utilisés dans la quasi-totalité des documents : GHG Protocol et ISO 14064-1. Les normes comptables du **GWP100** sont unanimement appelées pour le calcul du CO_2eq. De plus, les GES à comptabiliser dans la mesure d'une empreinte carbone sont ceux définis par le protocole de Kyoto.

Le PAS 2060 stipule que les **émissions directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3)** doivent toutes obligatoirement être prises en compte dans la mesure où elles représentent plus de 1% de l'empreinte carbone totale (à moins qu'il ne soit prouvé que cette quantification ne serait pas techniquement réalisable, praticable ou rentable).

Les documents semblent tous aller dans ce sens sans imposer de **périmètre** (fonctionnel, géographique ou temporel) précis. Le **PAS 2060** le résume ainsi : le périmètre doit refléter fidèlement les émissions de GES de l'entreprise. Le Carbon Neutral Protocol ajoute : le périmètre doit comprendre tous les sites, usines et véhicules appartenant au sujet ou placés sous son contrôle direct. **L'ISO 14064-1** précise que l'organisation est supposée adopter une approche de contrôle (comptabiliser les émissions de GES issues des installations sur lesquelles elle exerce un contrôle financier ou opérationnel) ou une approche de part du capital (comptabiliser sa quote-part des émissions provenant des installations respectives).

Le calcul des émissions du scope 3 est optionnel pour certains référentiels (ex. GHG Protocol) et obligatoire pour d'autres (ex. ISO 14064-1 pour les émissions indirectes significatives). Le choix des facteurs d'émission ne fait pas quant à lui l'objet d'une obligation. Dans tous les cas, l'objectif de transparence et de justesse fait foi. Le GHG Protocol et EcoAct encouragent l'utilisation de données fournisseurs et d'ACV pour améliorer la mesure du scope 3 et anticiper la mesure réelle de la réduction.

Au niveau des **émissions évitées** dans le cadre de la chaîne de valeur de l'organisation (par vente de produits ou services), leur comptabilisation doit toujours se réaliser de manière séparée des émissions

scopes 1, 2 et 3 (Climate Positive, Absolute Zero, A to Zero Initiative, Initiative ACT, GHG Protocol, ISO 14 064-1, NZI).

Enfin, les documents analysés encouragent globalement une **validation des résultats** avec vérification et/ou certification par un tiers indépendant ou validation par une autre partie (sans pour autant exiger l'une ou l'autre). Le niveau d'obligation et la nature de la tierce partie varient entre les documents de référence.

3. Réduire

La réduction des émissions est une étape clef dans la transition vers la neutralité carbone. C'est l'étape qui donne toute sa **crédibilité** à la stratégie carbone. Les documents s'accordent relativement bien à ce sujet. Le point de fracture concerne les objectifs de réduction comme prérequis à la déclaration de neutralité carbone.

La **SBTi** est recommandée à une très large majorité pour fixer des objectifs de réduction. Le périmètre à considérer est le même que pour la mesure (scopes 1, 2 et 3) et concerne tous les GES de Kyoto. L'année de référence (**base year**) doit être la plus récente et exhaustive. Au niveau de l'atteinte des objectifs (**target year**), le SBTi fixe 5 à 15 ans à partir de l'année de référence. Dans la mesure du possible, les objectifs absolus de réduction de GES devraient être privilégiés par rapport aux objectifs d'intensité. L'initiative ACT de l'ADEME, fixe quant à elle 2050 comme horizon temporel pour l'atteinte de la neutralité carbone.

Pour mesurer les réductions effectives, les documents font appel aux mêmes outils que pour la mesure (GHG et ISO). Leur comptabilisation doit toujours se faire de manière séparée (Climate Positive, Absolute Zero, A to Zero Initiative, Initiative ACT, GHG Protocol, NZI, ISO 14 064-1).

Concernant l'intégration du **scope 3**, les approches sont plus ou moins contraignantes. Pour le SBTi, une entreprise doit s'engager sur son scope 3 si ce dernier représente au moins 40 % de ses émissions totales avec un ou des objectifs qui couvrent les deux tiers du scope 3[7]. Dans ce cadre, l'entreprise doit fixer un ou plusieurs objectifs de réduction d'émissions du scope 3 et / ou un ou plusieurs objectifs d'engagement des fournisseurs ou des clients qui couvrent collectivement au moins 2/3 des émissions totales de son scope 3. Cela étant, dans le cadre d'une stratégie de neutralité carbone, la nouvelle ligne directrice du SBTi vers le net zero parle bien de l'ensemble de la chaine de valeur qui doit être prise en compte dans le cadre d'une stratégie de réduction 1,5°C (4,2% de réduction linéaire annuel en absolu par exemple) vers la neutralité. Le PAS 2060 est quant à lui moins explicites sur l'intégration du scope 3.

A noter que si des **changements** interviennent dans les opérations et/ou la chaîne de valeur de l'organisation, il est nécessaire de **recalculer** l'empreinte carbone originale pour pouvoir comparer les postes.

Enfin, dans le but d'atteindre la **neutralité carbone**, les organisations sont encouragées à utiliser les outils de gestion établis pour déterminer l'**équilibre** approprié entre les **réductions internes** et l'utilisation des **compensations** (l'UNFCCC traite d'émissions inévitables) pour atteindre la neutralité carbone de manière rentable et stratégique. Globalement les documents de référence insistent sur l'importance de réduire les émissions avant d'entamer une stratégie de compensation. Suivre le rythme de décarbonation du **SBTi** est encouragé (NZI, ICROA, A to Zero).

4. Compenser

La troisième étape clef est la **compensation carbone volontaire** des émissions de GES résiduelles, soit celles qui ne peuvent pas être réduites dans un premier temps. Les documents d'analyse sont

[7] A noter que le SBTi précise la part des émissions du scope 3 qui peuvent être prise en compte dans le décompte globale avec des règles spécifiques pour la catégorie 3.11 « Use of sold products » (cf. SBTi Criteria and Recommendations, v4.1SBTi Criteria and Recommendations, v4.1)

tous clairs sur l'idée d'une hiérarchie d'actions entre commencer par réduire ses émissions puis compenser.

Un autre point de convergence est la nécessité de prioriser les cadres les plus **solides** respectant les conditions des **standards internationaux**. Il s'agit des cadres garantissant des principes comme la permanence (durabilité dans le temps), l'unicité des crédits, la tenue d'un registre, l'audit par un acteur tierce des données et du projet, l'additionnalité, la réalité via un système MRV (Measurement, Reporting and Verification) et des méthodologies sectorielles.

Certains documents (SBTi ou Climate positive) insistent sur le fait que les crédits carbone nécessaires à la réalisation du Net Zero sont les **« carbon removals »**, soit le fait de « retirer » du carbone depuis l'atmosphère vers des puits (carbone organique dans les sols, biomasse, stockage géologique), en opposition à un autre type de compensation : "avoided emissions" ou émissions évitées. Dans cette optique, la vision « Zéro émission nette » d'**A to Zero** et le **SBTi** plaident pour une distinction des crédits carbone (évités, réduits, neutralisés) et des objectifs (réduction directe, compensation évitée ou séquestrée).

La NZI se distingue par la demande d'une **comptabilisation séparée des crédits carbone issus de projets de séquestration** d'une part et de crédits carbone issus de projet de réduction des GES en dehors de sa chaîne de valeur d'autre part ou d'émissions évitées dans une perspective de comptabilité Net Zero des entreprises.

Climate positive et SBTi[8] quant à eux insistent sur la nécessité de passer progressivement à une compensation exclusivement issue de projets de séquestration afin d'assurer l'atteinte du Net Zero à l'échelle organisationnel en 2050 tout en ayant recours d'ici là à de la compensation carbone permettant d'éviter des émissions (l'approche AtoZero est alignée avec cela).

Les méthodologies de calculs sont laissées aux standards de compensation volontaire (GS, VERRA…), libres de créer leurs propres méthodologies.

Enfin, concernant les émissions évitées, la quasi-unanimité des documents étudiés se réfèrent aux méthodologies des standards (PAS 2060, NZI, ICROA, Natural Capital Partners, Absolute zero, SBTi, WWF, UNFCCC, AtoZero).

5. Communiquer & certifier

Communiquer sur la démarche de neutralité carbone

La terminologie « neutre en carbone » ne fait pas consensus. Si elle est acceptée par le Absolute Zero et le PAS 2060, elle est rejetée par NZI à l'échelle des organisations. D'autres termes comme « décarbonation » sont préférés par le SBTi ou « contribution à la neutralité » pour NZI.

La définition de neutralité carbone de plus en plus admise est celle requérant la transformation directe, tous scopes confondus, alignée avec une trajectoire 1,5°C et complétée avec l'achat de crédits carbone issus des bonnes pratiques reconnues. La « déclaration » (ou claim) est en revanche plus sujette à débat avec d'un côté des documents reconnaissant la neutralité carbone (voir la codifiant dans le cadre du PAS 2060), d'autres qui incitent à l'utilisation d'un autre vocabulaire (décarbonation, trajectoire de neutralité carbone ou Net Zero) tels que le WWF ou SBTi, et enfin un rejet de la part de NZI du claim de neutralité (à l'échelle d'une organisation).

Enfin, une logique de **transparence** et de **qualité** est nécessaire pour garantir l'intégrité de l'organisation dans sa démarche de neutralité carbone et ainsi éviter tout greenwashing.

Certifier la démarche de neutralité carbone

La **certification** de la démarche de neutralité carbone de l'organisation repose sur le processus d'évaluation de la conformité destiné à faire valider le respect du référentiel ou de la norme dans

[8] Nota bene: le SBTi a intégrer ce point dans sa dernière publication

l'atteinte de sa neutralité carbone. Peu de documents en détaillent l'ensemble du processus. Une distinction doit être faite entre la certification réalisée par un organisme de certification tiers indépendant, la validation par une autre partie (ex. client, fournisseurs…) ou l'auto-validation (plus ou moins robuste).

L'état de l'art nous apprend qu'à ce jour, seules deux démarches – le PAS 2060 et le Carbon Neutral Protocol – proposent une procédure détaillée pour la certification de **l'ensemble du processus de neutralité carbone**. La future norme ISO 14068, dont la publication est attendue pour le printemps 2023, devrait également permettre aux organisations de solliciter un organisme de certification pour évaluer le respect de la norme.

La majorité des autres documents analysés[9] recommande et/ou exige la certification des projets carbone et programmes financés par l'organisation. Néanmoins, cela ne concerne qu'une partie du processus – volet « compensation carbone » - et non l'ensemble du processus (mesure, réduction et communication).

In fine, le processus de certification, que ce soit pour le PAS2060 ou le Carbon Neutral Protocol, s'inscrit bien dans la logique de **transparence** et de **qualité** mentionnée ci-avant.

Qualifications attendues de l'organisme de certification

Il convient de rappeler que l'organisme de certification tiers indépendant doit être capable de démontrer qu'il a (ou a accès aux) les **connaissances** et l'**expertise** nécessaires pour fournir une évaluation et une certification de la démarche. L'organisme de certification doit également démontrer sa capacité à appliquer des méthodologies d'évaluation appropriées décrites dans le référentiel et/ou la norme appliquée par l'organisation. Ce dernier peut bénéficier d'une **accréditation**. Elle n'est pas obligatoire mais elle est un gage de confiance supplémentaire.

[9] Net Zero Initiative, Absolute Zero, ICROA, The SBTi guidance on net zero, Net Zero Concept et Carbon Neutral Now.

IV. CONCLUSIONS DE L'ETUDE : 5 ETAPES CLES D'UNE DEMARCHE REUSSIE DE NEUTRALITE CARBONE D'UNE ORGANISATION ET RECOMMANDATIONS ASSOCIEES

Il est primordial que les organisations s'engagent dès aujourd'hui dans une démarche de neutralité carbone compte tenu de :

- **L'urgence climatique :** il est vital de passer à une société zéro carbone net. Y parvenir implique de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre (GES) que nous produisons, de retirer de l'atmosphère les émissions restantes par l'augmentation de puits de carbone naturels et de développer des technologies innovantes. Les organisations ont un rôle important à jouer.

- **Des risques pour l'organisation :** l'inaction affectera la pérennité de l'organisation.

- **Des opportunités pour l'organisation** : les solutions au changement climatique existent et sont sources d'opportunités pour les organisations agissant dès aujourd'hui.

Basée sur les enseignements de l'analyse des documents et des échanges avec les participants à l'étude, il s'avère qu'une **démarche réussie de neutralité carbone d'une organisation** doit reposer sur **5 étapes clés**, **des prérequis** ainsi que des **bonnes pratiques** pour contribuer activement à la lutte contre de réchauffement climatique. Tout écart significatif à ces lignes directrices pourrait compromettre la robustesse de l'engagement de l'organisation.

Etape 1 - Mesurer et identifier les enjeux pour l'organisation

La première étape consiste à comprendre l'impact carbone de l'organisation sur le climat et à définir la portée de son ambition.

Pour ce faire, **plusieurs méthodologies** existent, dont deux reconnues au niveau international : le **GHG Protocol** et l'**ISO 14064-1**. Les normes comptables du **GWP100** sont unanimement appelées pour le calcul du CO_2eq. Aussi, les GES à comptabiliser dans la mesure d'une empreinte carbone sont ceux définis par le **Protocole de Kyoto**. Il ne s'agit donc pas de se limiter aux « simples » émissions de CO_2 mais bel et bien de considérer l'ensemble des émissions de GES générées par les activités de l'organisation.

Rigueur, **transparence** et **exhaustivité** sont nécessaires. Cela signifie que les scopes 1, 2 et 3 doivent être pris en compte. Des exclusions peuvent être autorisées, à condition d'être minimes et justifiées (5% maximum sur les scopes 1 et 2 d'après le SBT par exemple). L'évaluation des émissions de GES du scope 3 est certes plus complexe mais est indispensable afin de comprendre les impacts de l'organisation sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, puis de les réduire.

Pour aller plus loin :

- **Utiliser des facteurs d'émissions spécifiques** : il s'agit d'aller au-delà des bases de données existantes pour certains secteurs d'activité particuliers et notamment pour les calculs du scope 3.

- **Certifier la mesure** par un tiers indépendant.

- **Prendre en compte les émissions évitées, séquestrées et biogéniques** : permet de produire un travail de mesure global. Ces émissions doivent pouvoir être comptabilisées au sein d'un système de *reporting* séparé et la méthodologie doit être clairement explicitée.

- **Réaliser et publier une évaluation multicritère** (cf. section spécifique sur les apports possibles de l'ACV).

- **Communiquer de manière distincte les résultats du bilan des émissions de gaz à effet de serre** dès lors que le décalage dans le temps des émissions de gaz à effet de serre ou le changement d'affectation des sols direct est considéré.

Etape 2 - Planifier avec ambition

L'engagement de l'organisation est replacé dans un **cadre plus large** (sectoriel, national et international). Il convient de définir et décliner dans le temps un **budget carbone alloué à l'organisation** dans un objectif de limitation de l'élévation de la température moyenne mondiale bien en-dessous de 2° C. Plusieurs organismes peuvent servir de référence comme le GIEC et l'IEA.

Une fois le cap fixé, l'organisation est amenée à déterminer les points d'étapes avec la mise en avant d'objectifs ambitieux. Ces derniers doivent être alignés sur la science climatique (« science based targets ») couvrant l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, en préservant et renforçant la capacité de séquestration carbone.

Pour aller plus loin :

- **Réduire avec le plus d'ambition** : s'engager pour atteindre au maximum les +1,5°C.
- **Communiquer le plus largement possible en interne** : l'appropriation de la stratégie par tous est la clef de réussite.
- **Mettre en œuvre des actions incitatives** vers ses salariés, ses fournisseurs, ses clients.
- **Réaliser une analyse de cycle de vie conséquentielle** si les actions envisagées peuvent entrainer des modifications des activités industrielles ou économiques liées à l'organisation.

Etape 3 - Agir dès maintenant : réduire ses émissions de GES, renforcer sa capacité de séquestration carbone, compenser ses émissions de GES résiduelles

Premièrement, **la réduction des émissions est planifiée dans le temps** avec un budget dédié et des actions qui permettent d'atteindre les objectifs du SBTi tant au sein même de l'organisation que dans l'intégralité de sa chaîne de valeur. Aussi, cette démarche est cohérente avec le développement de l'entreprise (stratégie de développement et R&D).

Deuxièmement, si la réduction des émissions est la pierre angulaire d'une stratégie zéro émission nette, le **financement de projets de compensation** carbone volontaire joue un rôle complémentaire. La compensation se fait via l'**achat de crédits carbone** (ou unités de réduction) permettant de renforcer la solidarité climatique dans les zones d'intervention pour lesquels une coopération fait « sens » pour l'organisation. Pour ce faire, des **standards internationaux** existent sur le marché volontaire.

Ainsi, l'objectif est de **diminuer progressivement** la **dépendance** à la compensation au profit des réductions intrinsèques de l'organisation.

Pour aller plus loin :

- **Combiner l'offsetting et l'insetting**[10] : allier ces deux mécanismes permet de démultiplier les actions face au dérèglement climatique.
- **Préférer les émissions séquestrées** : à moyen et long terme, car les émissions évitées peuvent résulter en une augmentation des émissions absolues par rapport à un scénario de référence.
- **S'appuyer sur une expertise au niveau des émissions évitées** : pour gagner en crédibilité.

[10] L'insetting concerne la compensation carbone volontaire au sein de sa chaîne de valeur.

- **Financer davantage de réduction/séquestration que ses seules émissions résiduelles :** pour maximiser l'impact positif de l'organisation.

Etape 4 - Suivre et évaluer la trajectoire

Chaque stratégie de neutralité carbone est portée par un **système de suivi précis**. Réaliser l'exercice de calcul de l'**empreinte carbone** et le **suivi de l'implantation des actions de réduction** sur un **pas de temps réduit** est essentiel. Cela permet de mettre en place rapidement des actions d'ajustement.

Enfin, il convient d'**évaluer périodiquement la stratégie**. La récurrence de l'évaluation est à définir par l'organisation. Elle devrait se réaliser *a minima* tous les 3 ans.

Etape 5 - Certifier et communiquer sur la démarche de neutralité carbone

Certifier la démarche de neutralité carbone est un réel atout. Afin de gagner en crédibilité, il est recommandé de faire certifier la mesure, la réduction, la compensation carbone et le « claim », sur la base d'une méthodologie reconnue par un tiers indépendant.

En parallèle, **communiquer** en **interne** et en **externe** sur la stratégie de neutralité carbone de l'organisation augmente les probabilités de réussite de la démarche tout en bénéficiant aux organisations (réputation, image, avantage concurrentiel). L'honnêteté de la démarche est néanmoins fondamentale.

Si une analyse de cycle de vie est réalisée, une revue critique doit être menée afin de renforcer la crédibilité des résultats et des actions de communication qui en découlent.

En définitive, la neutralité carbone est atteinte lorsque l'organisation s'engage dans cette démarche complète. A savoir, une réduction drastique de ses émissions de GES, conforme aux exigences scientifiques les plus récentes en matière de climat, et une compensation annuelle de l'ensemble des émissions de GES qu'elle n'a pas encore réduites. La neutralité carbone joue un rôle essentiel pour s'engager dans une transition vers zéro émission nette. Cependant, la compensation carbone volontaire seule, sous-entendu sans réduction drastique de ses émissions de GES, ne suffit pas pour s'engager en faveur du climat.

V. POUR ALLER PLUS LOIN - NEUTRALITE CARBONE : QUELS PEUVENT ETRE LES APPORTS DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

L'analyse de cycle de vie est un outil utile au déploiement d'une démarche de neutralité carbone. Elle permet de suivre et justifier la réduction effective des émissions de GES, de prioriser les actions de réduction ainsi qu'une communication d'informations vérifiables et non trompeuse sur les aspects environnementaux. Par ailleurs, l'approche multicritère permise grâce à l'analyse de cycle de vie permet d'identifier les éventuels transferts de pollution liés aux actions de réduction identifiées.

En outre, dans le cadre d'une stratégie de neutralité carbone, les recommandations relatives à l'utilisation de l'ACV et à la communication sont les suivantes :

[Recommandation 1] La publication de déclarations environnementales multicritères, comme les déclarations de type III au sens de l'ISO 14025, à l'appui des démarches de neutralité carbone, renforcerait la probité des communications associées. Cette recommandation est valable quel que soit le champ de la démarche : produit, service, organisation.

[Recommandation 2] Conformément aux recommandations de l'ISO 14021, la communication doit être explicite sur ce que couvre l'allégation de neutralité carbone : aucune allégation de type ''neutre en carbone'' non précisée ne doit être établie. Les allégations de ''neutralité carbone'' doivent comporter une mention indiquant clairement quels éléments du cycle de vie du produit ont donné lieu à compensation.

[Recommandation 3] Il est reconnu que l'ACV n'apporte pas les solutions de réduction mais afin de suivre l'évolution du bilan environnemental, dont les émissions de gaz à effet de serre, « à périmètre équivalent », il est ainsi recommandé d'appliquer la même méthodologie lors de l'actualisation du bilan.

[Recommandation 4] La majorité des référentiels méthodologiques analysés dans cette étude pour la comptabilité des émissions de gaz à effet de serre tendent vers une très forte transparence dans la communication des types d'émissions considérées. En particulier, la distinction entre les émissions de carbone fossile et d'origine biogénique, les émissions liées à l'occupation des sols et le décalage des émissions dans le temps est une exigence récurrente.

[Recommandation 5] L'approche conséquentielle doit être envisagée dès que les conséquences du changement opéré par la décision entrainent, par exemple, une variation de plus de 5% des processus d'arrière-plan.

[Recommandation 6] L'utilisation d'allégations laissant supposer une absence complète de contribution au changement climatique d'un produit et plus largement, une absence d'impacts environnementaux d'un service ou d'une organisation apparait comme proscrite. Afin d'aider à l'élaboration d'une communication claire et précise, des lignes directrices précises avec des exemples de bonnes pratiques pourraient être un support utile (par exemple, comment communiquer selon le périmètre retenu, selon l'approche organisation vs. produit…).